

**VILLE D'ESTAIRES****DÉCISION PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE LOGICIEL ETERNITE EN LIGNE**

- Nous, Maire de la Commune d'Estaires (Nord) ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la délégation du Conseil Municipal du 22 septembre 2020 donnant délégation permanente au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre d'un montant inférieur à 215 000 € HT ;
- Considérant que dans le cadre de l'utilisation de l'interface cimetière présent sur le site de la ville via le logiciel « ETERNITE EN LIGNE : portail cimetières sur votre site Internet » de la société LOGITUD SOLUTION, il est nécessaire de conclure un contrat de maintenance logiciel.

**DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** de signer le contrat de maintenance n° 20231654 avec la société LOGITUD solutions SAS sise à MULHOUSE (68200) 53 rue de Victor Schoelcher pour un montant de 223,50 € HT annuel et pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, reconductible une fois un an.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire, ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette décision et notamment le contrat à conclure avec le prestataire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**ARTICE 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Dunkerque.

**ARTICLE 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à ESTAIRES, le 23 Mars 2023  
Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe

Dorothée BERTRAND

